



Délais d'annulation d'une commande

Par **aud68**, le **04/07/2008** à **09:49**

Bonjour,

pour vous expliquer la situation, j'ai fait venir un commercial pour établir un devis sur plan pour la fourniture et pose de fenetres, une semaines plus tard le commerciale me remet le devis de là je lui explique que je vais voir avec mon ami pour visiter leur hall d'exposition. Rendez-vous pris la semaine suivante avec le commerciale pour visiter le soi disant hall d'exposition (c'était des bureaux et il n'y avait qu'une fenetre). Le patron arrive afin de négocier le prix avec beaucoup d'arguments, puisque le prix n'était valable que si nous signons le jour meme.

Mon ami a signé le bon de commande, mais 4 jours plus tard nous avons renvoyez le bon de commande en recommandé avec AR pour annuler.

Nous avons reçu en retour, un courrier de la société nous disant que nous ne pouvions pas bénéficier du délais de rétractation légal de 7 jours puisque ce n'était pas du démarchage à domicile et ils nous réclame plus de 6600€ de frais d'annulation.

Joint avec ce courrier une copie des conditions générales de vente qui n'est pas vraiment la copie conforme de ce que nous avons au dos de notre bon de commande, puisque la notre n'était vraiment pas lisible écrit en gras et gros alors que la leur est très clair et lisible.

Dans l'attente de votre réponse rapidement, je vous en remercie d'avance.

Cordialement